

« Héros » ou robots de la santé?

Peter Vogel

Ancien chef adjoint, PHC Canada

Comment vous sentiriez-vous si, après avoir répondu à l'appel de votre nation pour aller au-delà de vos responsabilités normales au travail, vous risquiez de perdre votre emploi parce que vous aviez une objection de conscience à quelque chose qui vous était demandé à la fois par votre nation et votre patron?

Premièrement, vous étiez un héros pour avoir fait tout ce qui vous était demandé et plus encore ; maintenant, vous êtes un méchant parce que vous ne faites pas ce qui vous a été demandé, car cela viole votre conscience ou vos droits.

À plusieurs égards, c'est maintenant le cas pour de nombreux travailleurs de la santé qui croient avoir le droit de faire des choix personnels en accord avec leur autonomie et leurs valeurs personnelles.

Aimeriez-vous que quelqu'un qui prend au sérieux l'idée de « d'abord, ne faites pas de mal » s'occupe de vous la prochaine fois que vous avez besoin de soins médicaux ? Probablement. Souhaitez-vous que cette même personne, avec une conscience, soit discriminée, pour son éthique, dans le domaine médical ? Absolument pas!

Mais cela se produit de plus en plus au Canada, car on demande aux travailleurs de la santé de suivre les ordres de manière robotique et de faire ce qu'on leur dit, sans égard à leur niveau de moralité ou de religion. C'est déjà assez grave que même la CBC ait publié un article¹ qui met en garde : « Les soins de santé ne sont pas simplement ce que l'État dit. Les soins de santé sont une sphère d'activité humaine : préserver la vie, guérir les malades et reconforter les mourants. Les travailleurs de la santé ne sont pas des techniciens en robotique mais, comme la pandémie nous l'a rappelé de façon dramatique, des êtres humains avec une vocation. » Bien dit!

Qui est responsable de cette tendance dangereuse ? Nos gouvernements fédéral et provinciaux et nos tribunaux. Nos tribunaux ont invalidé les lois contre l'avortement il y a de nombreuses années, ouvrant la possibilité à certains travailleurs de la santé sans conscience de s'engager légalement dans le meurtre d'enfants à naître. Nos gouvernements ont refusé d'imposer des restrictions à la pratique illimitée de tuer les enfants à naître. Mais, ceux qui ne voulaient pas participer à des avortements n'étaient pas obligés de le faire. La légalisation du suicide assisté, (commodément connu sous le nom de AMM, Assistance Médicale à Mourir) a poussé les médecins, les infirmières et d'autres à violer leur propre conscience et à se résoudre à « ne pas nuire ». La pression pour aller de l'avant et faire ce qui est demandé doit être immense. Seule la province du Manitoba² protège actuellement les droits de conscience des professionnels de la santé.

Qu'en est-il de ceux qui aspirent à diriger notre pays ? On ne peut évidemment pas compter sur Trudeau, mais qu'en est-il des conservateurs sous O'Toole? Alors que certains députés conservateurs sont du bon côté de cette question, leur chef a fait volte-face³ et s'est retrouvé du mauvais côté. Ce n'est pas du tout rassurant.

Le droit de refus des objecteurs de conscience n'a pas été pris en compte dans le cas du l'Hospice Delta où leur établissement en Colombie-Britannique a été repris par⁴ l'autorité sanitaire Fraser. Pourquoi? Parce qu'ils offraient des soins palliatifs sans l'option d'AMM.

On s'attend à ce que les infirmières, les médecins et les autres professionnels de la santé travaillent de longs quarts de travail, souvent à un niveau de stress très élevé. Au cours des 18 derniers mois, cela a poussé beaucoup à arrêter, d'autres sont sur le point d'arrêter ; cela stresserait le reste de leurs collègues déjà débordés.⁵ (Ce ne sont pas des robots !)

On dit à nos professionnels de la santé que leur service est apprécié... mais ils seront quand même licenciés s'ils ne se font pas vacciner. Ils doivent se soumettre à un vaccin mandaté par le gouvernement, quelles que soient leurs opinions ou objections personnelles. Pour certains, cette exigence n'est pas un problème majeur ; ils se sont fait vacciner dès que possible, mais cela ne veut pas dire qu'ils voulaient une menace au-dessus de leur tête s'ils ne l'obtenaient pas. D'autres abandonneront probablement et repartiront déçus du travail qui leur tient à cœur et pour lequel ils se sont formés.

Nos héros médicaux ont le droit garanti par la charte et par Dieu de dire « non. »

Ils doivent avoir des droits de conscience. Les domaines où l'éthique personnelle est la plus urgente sont:

- Ils ne devraient pas être obligés de participer ou de donner des recommandations en matière d'aide au suicide.
- Ils ne devraient pas avoir à orienter une femme vers une clinique ou un médecin qui avorterait son enfant.
- Ils ne devraient pas être contraints de se faire vacciner sous peine de perdre leur emploi.

Sur le dernier point, cela ne s'applique pas exclusivement aux personnes travaillant dans le domaine de la santé ; personne ne devrait être contraint par la menace de perdre son emploi, de se faire vacciner ou de subir un autre service médical avec lequel il n'est pas à l'aise. Il s'agit d'une atteinte aux droits individuels et doit être contestée devant les tribunaux. Tout tribunal impartial devrait examiner la Charte et constater qu'il s'agit d'une violation des droits canadiens, mais le temps nous le dira.

À moins d'un miracle à la fin de cette campagne électorale, nous devons continuer à défendre les droits et libertés fondamentaux devant les tribunaux de ce pays. Un précédent juridique est en jeu. Nos gouvernements fédéral et provinciaux ignorent la Charte et doivent être pris à partie à ce sujet. Les droits de conscience - à la fois pour ceux dans le domaine de la santé et autres - doivent l'emporter si nous voulons restaurer une mesure de liberté sur notre terre.

Votre soutien est nécessaire. Il faut rappeler au Canada l'importance de la moralité biblique en matière de soins de santé et de tout le reste ! Prenez position aujourd'hui et restez informé en rejoignant le PHC.⁶

Notes de bas de page

¹ www.cbc.ca/news/opinion/opinion-health-care-without-conscience-dangerous-1.6151611

² www.lifesvision.ca/conscience-rights

³ globalnews.ca/news/8130332/otoole-services-conscience-objection/

⁴ www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/upgraded-centre-offering-medical-assistance-in-dying-to-reopen-in-b-c-1.5972563

⁵ www.cbc.ca/radio/whitecoat/canada-nursing-shortage-covid-pandemic-1.6174048

⁶ www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Communiqué peut être copié
